

MUNICIPALITÉ DE CASTELLAMONTE

Ville Métropolitaine de Turin

Piazza Martiri della Libertà, 28 - 10081 CASTELLAMONTE (TO)



EXPOSITION DE CERAMIQUE

65E EDITION

2026

Ceramics in love

Prix de la Ville de Castellamonte

COMPETITION



EXPOSITION DE CÉRAMIQUE CASTELLAMONTE 65^e ÉDITION 2026

COMPÉTITION INTERNATIONALE "CERAMICS IN LOVE"

La ville de Castellamonte, à l'occasion de la 65^e EXPOSITION CÉRAMIQUES 2026, annonce et organise un concours réservé aux artistes céramistes italiens et internationaux qui aiment et trouvent leur source d'inspiration à travers la céramique en retravaillant les aspects les plus intéressants de la contemporanéité dans leurs œuvres.

Article 1

Avec le titre principal du concours « **CERAMICS IN LOVE** », nous avons tenté de résumer le thème de l'amour compris comme passion et adhésion aux valeurs créatives par des artistes/céramistes professionnels qui, avec leurs œuvres, savent interpréter le monde actuel, avec, une originalité créative, une intelligence et un sentiment.

Le concours est divisé en une seule section : **Art et Design**.

Toutes les œuvres doivent être réalisées selon des techniques céramiques.

Article 2

Le concours vise à valoriser l'art de la céramique sous toutes ses formes, techniques et utilisations, de la sculpture au design, en passant par l'artisanat d'excellence, sans oublier, puisqu'il s'agit de la ville de Castellamonte, son « objet » le plus célèbre : le poêle.

Article 3

Les sites d'exposition prévus sont les salles majestueuses du Palazzo Botton.

Article 4

Les œuvres en compétition pour la sélection doivent être réalisées avec un matériau céramique de tout type et exécutées avec n'importe quelle technique. Les travaux peuvent impliquer l'utilisation d'autres matériaux, mais pas principalement. Les concurrents doivent déclarer que les œuvres soumises sont originales et que personne ne pourra revendiquer de droits sur celles-ci. Chaque Artiste ne peut présenter qu'une seule œuvre conçue et créée avec plusieurs éléments distincts.

Article 5

Un jury d'experts qualifiés définira les personnes admises au concours, sélectionnera les œuvres, attribuera leur emplacement dans les différentes salles et identifiera les gagnants.

La Ville de Castellamonte nomme Giuseppe Bertero comme Commissaire du Concours.

Article 6

Des prix seront décernés aux trois premiers ouvrages classés (avec un prix en espèces), ainsi qu'aux plaques et aux certificats de reportage et de participation ; les travaux récompensés passeront à la propriété de la ville de Castellamonte, qui aura le droit de reproduction photographique et de publication dans des magazines, des journaux, des sites web et plus encore. Il existe un prix jeune pour les étudiants individuels ou en groupe, sans limite d'âge, régulièrement inscrits à des formations en Design, Faculté d'Architecture ou de Design, Académie des Beaux-Arts, Instituts Supérieurs des Industries Artistiques (ISIA), doctorat, master et formations équivalentes en un prix du Jury Populaire est également attendu.

Prix :

« Art et Design » (taille maximale environ 2 m ³)	
1er Prix	€. 4.000,00
2ème Prix	€. 2.000,00
3ème Prix	€. 1.000,00
<i>Les primes sont hors taxes</i>	

« Art et Design » (taille maximale environ 2 m ³)
Prix jeune C.N.A. « Silvana Neri » (1943-2019) 500,00 €
Prix destiné aux étudiants individuels ou en groupe, sans limite d'âge, régulièrement inscrits dans des formations en Design, Faculté d'Architecture ou de Design, Académie des Beaux-Arts, Instituts Supérieurs des Industries Artistiques (ISIA), doctorat, master et formations équivalentes.

« Art et Design » (taille maximale environ 2 m ³)
Prix du Jury Populaire 300,00 €
Prix pour ceux qui ont obtenu le meilleur score auprès du public des visiteurs.

D'autres prix, reconnaissances et mentions seront communiqués ultérieurement sur le site web de la ville de Castellamonte.

Article 7

Les œuvres soumises à l'exposition-concours doivent porter les initiales ou la signature reconnaissables de l'auteur.

Article 8

Les œuvres peuvent être conçues et construites de la manière suivante :

- L'œuvre ou chaque élément compositionnel doit être contenu dans les dimensions maximales de 2 m.³ et avec un poids adapté à sa manipulation, pour un usage intérieur ou extérieur.

Les œuvres seront exposées à l'intérieur du Palazzo Botton.

Article 9

La compétition est organisée en deux phases :

- La première phase consiste en la sélection des œuvres, avec admission à la phase finale et exposition sur les sites indiqués à l'article 3, par l'envoi du formulaire de candidature et des documents iconographiques aux adresses e-mail suivantes, ceramicsinlove@gmail.com et cultura@comune.castellamonte.to.it ayant pour thème : PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNATIONAL « CERAMICS IN LOVE », 65^{EME} EXPOSITION DE CÉRAMIQUE DE CASTELLAMONTE. Le jury sélectionnera et admettra au concours les meilleures œuvres jugées telles à sa seule discrétion. L'artiste fournira, si ce n'est pas déjà joint au formulaire de candidature, d'envoyer une photographie professionnelle de celle-ci en haute résolution, 300 dpi, sur un fond neutre adapté à la publication dans le catalogue de l'exposition.
- La deuxième phase consiste à envoyer les œuvres par les artistes au lieu de la compétition.

Article 10

Ceux qui souhaitent participer au **concours « CERAMICS IN LOVE », 65^e EXPOSITION DE CÉRAMIQUES DE CASTELLAMONTE**, doivent envoyer le formulaire de candidature joint au Comité Organisateur avant **le 30 mai 2026**, qui comprend :

- Profil artistique : titre, technique et matériaux
- Résumé court de 600 caractères rédigé en italien et en anglais
- Courte concept-poétique de 300 caractères écrite à la fois en italien et en anglais
- Photographies, avec au moins trois vues de l'œuvre et de leurs dimensions
- Code QR contenant une brève biographie de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique de réalisation.

P.-S. Il est recommandé de respecter scrupuleusement les demandes mentionnées ci-dessus, en particulier le nombre de caractères. Évitez une longue liste d'expositions, choisissez la plus importante, peut-être pas plus de trois.

Article 11

Avant **le 7 juillet 2026**, les œuvres sélectionnées doivent arriver au point de collecte, Centro Congressi Martinetti Via Educ n. 59 - 10081 Castellamonte (TO), soigneusement emballées et expédiées par des sociétés autorisées pour le transport de marchandises au nom de tiers ou pour des œuvres d'art ; **L'emballage doit être réutilisable pour le retour. Il est très important de marquer le nom de l'artiste, son nom de famille et son adresse à l'extérieur de l'emballage.** Pour l'expédition des œuvres, il est nécessaire de respecter les normes minimales de sécurité lors de la manipulation des œuvres d'art céramiques, notamment de prêter attention aux méthodes d'emballage (il est préférable d'utiliser des caisses en bois avec un emballage adéquat et soumis à une fumigation préalable), ainsi que de respecter strictement directives internationales concernant le transit douanier pour les œuvres arrivant de pays hors CEE.

Tous les coûts de transport sont supportés par les propriétaires, y compris les droits de douane, notamment pour les travaux provenant de pays non européens. Tous les travaux doivent être envoyés en voiture payée.

Les frais de transport (aller-retour et frais de douane) seront pris en charge par l'artiste participant. L'exposition des œuvres aura lieu du **samedi 22 août au dimanche 13 septembre 2026**.

À la fin de l'exposition, les œuvres non attribuées doivent être récupérées par les auteurs de la même manière qu'elles ont été livrées, en personne ou par coursier (en cas d'absence de votre coursier, il est conseillé de contacter Mail Box Etc Centro MBE 0727 - Via Palestro, 14 Rivarolo C.se - 10086 - (TO) tel. +39 0124.428159).

Les œuvres ne peuvent pas être collectées le jour de clôture de l'exposition, le 13 septembre. Toutes les œuvres doivent être collectées au plus tard le 20 octobre 2026* au Centre des Congrès Piero Martinetti, VIA Educ 59 Castellamonte, convenant du jour et de l'heure de collecte avec le bureau municipal au +39 0124.5187216. **Les participations non collectées à cette date resteront sous la responsabilité de l'Organisation de la Concours, qui en acquiert la propriété.**

Une période précise sera fixée pour la collection, avec un temps à respecter avec beaucoup de soin. Le **nom de l'artiste de l'œuvre à collecter doit être clairement indiqué aux coursiers. Sans cette affirmation, comme il est naturel, les employés responsables ne fourniront aucun travail. Les coursiers, afin d'éviter des malentendus désagréables, doivent être équipés de leur propre téléphone portable ou de celui de la société pour informer les bureaux municipaux de leur arrivée à Castellamonte. Même pendant la phase de livraison des travaux, les coursiers doivent gentiment vous informer de leur arrivée par téléphone.*

L'auteur non récompensé peut décider de faire don de son œuvre à la ville de Castellamonte.

Article 12

Assurance

L'organisation ne garantira en aucun cas l'assurance des travaux pendant le transport, ni pour le trajet aller-retour ni pendant la manutention, la préparation et leur séjour dans les espaces muséaux et ne peut donc pas être soumise à des recours en cas d'accident ou de dommage. Les artistes peuvent assurer, à leurs propres frais, de s'assurer auprès d'une compagnie de leur choix contre tout dommage que les œuvres pourraient subir lors du transport et du séjour dans les lieux de l'exposition. La police d'assurance doit spécifiquement prévoir la renonciation à toute action en recours contre l'organisation du Festival, qui ne sera pas tenue de compenser les dommages subis par les œuvres durant toute la durée de l'événement.

En l'absence d'assurance, les artistes devront renoncer à toute action contre l'organisation de l'exposition pour tout dommage que les œuvres pourraient subir pendant le transport et pendant toute la durée de l'événement. Si une œuvre arrive au concours dans un état qui compromet sa lecture, selon le design de l'artiste, elle ne sera pas exposée.

Nous n'assumons pas la responsabilité des bris qui pourraient survenir aux ouvrages, tant au retour qu'au retour. L'organisation s'engage à surveiller constamment l'exposition, mais aucune responsabilité n'est reconnue pour le vol, le vandalisme ou les dommages causés.

Article 13

Catalogue

L'impression du catalogue sera réalisée exclusivement par l'organisation de la 65e Exposition de céramique, à laquelle les artistes cèdent tous les droits de reproduction des œuvres au moment de leur participation. De même, les artistes autorisent le tournage photographique, cinématographique, télévisuel ou numérique de leurs œuvres ainsi que les usages que l'organisation décidera pour promouvoir le concours (affiches, cartes postales ou autres) pour ses autres activités culturelles. La liste des œuvres admises sera incluse sur le site web de la ville de Castellamonte <http://www.comune.castellamonte.to.it>.

Une copie gratuite du catalogue sera réservée à tous les artistes.

Article 14

Mise en place

L'exposition sera organisée exclusivement par l'organisation. Dans le cas d'installations ou d'œuvres présentant une complexité particulière, l'artiste doit envoyer directement au conservateur de l'exposition des instructions illustrant clairement les méthodes de leur mise en place.

Article 15

Consensus

Chaque candidat autorise expressément l'organisation Città di Castellamonte à traiter les données personnelles transmises en vertu du règlement européen 2016/679, également dans le but d'inclusion dans les bases de données gérées par l'organisation. L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications à l'appel si le besoin se fait sentir. La participation à ce prix implique l'acceptation inconditionnelle de tous les articles de cette annonce.

Article 16

L'exposition sera inaugurée le samedi 22 août 2026 et restera ouverte au public jusqu'au 13 septembre 2026.

Concours international « CERAMICS IN LOVE » 65e Exposition de céramiques de Castellamonte.

Secrétariat organisateur : téléphone +39 0124.5187216 - Culture - Municipalité de Castellamonte.

E-mail : cultura@comune.castellamonte.to.it et P/ Cceramicsinlove@gmail.com

Article 17

L'administration municipale se réserve le droit de révoquer l'événement à tout moment en raison de force majeure, sans que les participants puissent invoquer la moindre réclamation.



EXPOSITION DE CERAMIQUE
65^a ÉDITION
2026



DEMANDE D'ADHESION

Objet : PARTICIPATION AU CONCOURS INTERNATIONAL « CERAMICS IN LOVE »
65E EXPOSITION DE CÉRAMIQUES DE CASTELLAMONTE 2026

Les soussignés.....
Né..... Le/...../.....
Résident à
Rue/Parcours.....Nationalité.....
E-mail..... Téléphone

DEMANDE

Pour pouvoir participer à la compétition en question.

De plus

DÉCLARE

Avoir lu l'annonce du concours dans son intégralité, accepter les contraintes qu'il contient et souhaiter présenter son propre travail en fonction des caractéristiques indiquées dans l'art. 8.

Joindre à ce document :

- Descriptions de l'œuvre, du titre, de la technique et des matériaux
- Curriculum Vitae, **600** caractères
- Concept court, **300** caractères
- Photographies, avec au moins trois vues de l'œuvre et de leurs dimensions
- **Code QR** (biographie, titre de l'œuvre, technique de production)

Veuillez écrire toutes les données requises au format Word et non à la main

Pour la section « jeunesse », le soussigné déclare être inscrit régulièrement aux formations suivantes
(cochez le cours de formation) :

- ☐ Concevoir
- ☐ Faculté d'architecture ou de design
- ☐ Académie des Beaux-Arts
- ☐ Instituts Supérieurs des Industries Artistiques (ISIA)
- ☐ PhD, Master, Autre

Cordialement

Lieu, ... / /.....

Signature
